



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS

Chambr'Agri 14

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture du Calvados

Janvier 2019
N°309



p2

L'audit de performance
Un outil d'évaluation
des exploitations



p4

**Révision de la carte
des zones défavorisées**



p12

Services
Bâtiment, de l'idée au projet,
la Chambre vous conseille

Dossier



p6-7

Événement

Mieux gérer le risque en agriculture

Exploitation cherche repreneur

Bocage

Entre Bayeux et Villers-Bocage, structure avicole sur 1ha45 de foncier + maison d'habitation (7 pièces en pierre de Caen). L'exploitation produit poulet de chair et dinde sur un poulailler de 1000 m² et des volailles fermières (poulets, dindes, pintades) sur 5 poulaillers de 120 m² chacun et une surface d'1 ha. Convierait à une personne seule avec apport ou couple disposant d'un revenu externe.

Bessin

Exploitant cidricole AB met une parcelle d'1,8 ha à disposition d'un porteur de projet AB en circuits courts. Tous les projets peu consommateurs de foncier sont les bienvenus (apiculture, petits fruits, volailles...) à l'exception du maraichage car plusieurs producteurs sur le secteur, avec qui travaille le cédant.

Bocage

En région de Vire, exploitation laitière, 90 hectares, contrat laitier 425000 l, vente du corps de ferme, reprise cheptel mort et vif et des stocks.

Ouest de Caen

Structure équestre, avec pour activité actuelle la pension de chevaux. Implantée sur 1,7 ha dont 1,2 de plein champ (paddocks). Dispose de 22 boxes, 22 paddocks, 1 rond de longe, 1 carrière (avec obstacles), une salle de soins. Logement sur place existant.

Nord Pays d'Auge

Exploitation cidricole de 10ha dont 8,5 de vergers (pommes et poires), 1 ha de basses-tiges et 7,5 ha de hautes-tiges. Mise en valeur des surfaces en hautes tiges et non plantées avec un troupeau allaitant. Transformation en cidre uniquement. Débouchés du vendeur : 100% vente directe. Secteur touristique, proche autoroute A13. Vente du corps de ferme avec maison, du matériel, des terres...

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.safer.fr/safer-basse-normandie.asp

L'audit de performance

Un outil « exhaustif » d'évaluation pour les exploitations agricoles

Soutenu par la Région, le diagnostic Audit de Performance permet de réaliser une étude complète de l'exploitation. Cofinancé par la Région et le CIRLVBN dans le cadre du CASE (conseil agricole stratégie et économique), cet audit permet à l'agriculteur de :

- faire un état des lieux de sa structure,
- établir un plan d'action,
- agir afin d'améliorer le fonctionnement de l'entreprise.

Il peut être intéressant de réaliser l'audit à différentes occasions :

- en amont d'un projet d'investissement pour bien le définir et le gérer,
- lors de difficultés économiques et financières pour identifier les causes afin d'agir pour améliorer la situation.

L'audit se déroule en 2 phases :

Une phase de diagnostic avec 2 rendez-vous :

- un rendez-vous d'évaluation sur

l'exploitation avec un questionnaire sur 15 thématiques dont les bâtiments, le matériel, les relations, la technique, l'organisation du travail, les résultats économiques et les projets envisagés ainsi qu'une visite de l'exploitation.

- Une table ronde où sont conviés tous les associés, l'auditeur, un conseiller bancaire et un conseiller spécialisé au choix de l'agriculteur et en fonction des problématiques rencontrées (élevage, culture, communication, fiscal, diversification...). Les objectifs portent sur l'échange et l'établissement d'un plan d'actions le plus complet possible et éventuellement l'identification des investissements avec l'objectif d'être triple performant (viable économiquement, respectueux de l'environnement et socialement vivable).

Une phase de suivi avec 2 rendez-vous dans les mois suivant la phase de diagnostic pour

évaluer l'avancement du plan d'actions, répondre aux questions et appuyer l'agriculteur dans sa phase d'actions.

Le conseiller d'entreprise de la Chambre d'agriculture est le réalisateur de l'audit. Il utilise ses compétences transversales pour analyser globalement l'exploitation. Cela permet d'aborder de nouvelles thématiques comme l'angle social (temps, relations...) et d'identifier la cohérence entre le système d'exploitation et les valeurs des exploitants. Les compétences en animation de réunion permettent d'animer la table ronde et de faire échanger tous les acteurs. En phase de projet de modernisation ou d'investissement, le conseiller d'entreprise pourra par la suite proposer la réalisation d'une étude prévisionnelle technico-économique afin d'évaluer la faisabilité de l'investissement.

Marie Nyk

02 31 31 87 63

m.nyk@calvados.chambagri.fr

Je Programme mon plan d'action				
Autonomie financière (Annuité / EBE) :		24%		
Annuités :		19 718 €		
EBE :		82 479 €		
Postes	Points forts/faibles	Marge de progrès // Enjeux	Plan d'action	Echéances
Foncier	<input checked="" type="checkbox"/> Nombres îlots	Consolider le foncier (propriété)	Garder une marge pour investir dans le foncier	2030
	<input checked="" type="checkbox"/> Peu de terres en propriété	Regrouper un maximum les terres exploitées	Etudier la possibilité de faire des échanges parcelaires	
	<input checked="" type="checkbox"/> Terre de qualité (prairies et labours) sauf 50 ha de marais	Profiter de la qualité de l'herbe pour l'élevage laitier	Améliorer les accès aux parcelles de marais (Pont)	
Bureau	<input checked="" type="checkbox"/> 50 ha autour de l'exploitation			2019
	<input checked="" type="checkbox"/> Espace de travail commun aux associés	RAS	Continuer ainsi!	
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 bureau par associé			
Temps	<input checked="" type="checkbox"/> Bonne maîtrise de l'administratif			
	<input checked="" type="checkbox"/> Suivi quotidien de compte bancaire			
	<input checked="" type="checkbox"/> Souvent débordés lors des points de travail	Voir quelles tâches peuvent être déléguées	Travaux des champs, Traitement, Entretien divers	2018
Social - Humain	<input checked="" type="checkbox"/> Bcp de travail pour 2 UTH!		-> A voir en fonction de vos préférences	
	<input checked="" type="checkbox"/> 15 jours de vacances par an	Maintenir cela et concilier vie pro et personnelle		
	<input checked="" type="checkbox"/> Adhèrent à une CUMA - Travail en entre aide avec les voisins	RAS	Continuer ainsi!	
Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en concurrence des fournisseurs			
	<input checked="" type="checkbox"/> Partages d'expériences avec les autres agriculteurs			
	<input checked="" type="checkbox"/> Parc matériel vieillissant	A renouveler au fur et à mesure en fonction des capacités financières	Achat d'une faneuse	Fin 2017
Bâtiment	<input checked="" type="checkbox"/> Adhèrent CUMA et ETA		Achat d'un andaineur double	Mi-2018
	<input checked="" type="checkbox"/> Aire d'alimentation VL non couverte	Couvrir le couloir d'alimentation et d'exercice	Faire une demande de permis de construire	Automne 2017
	<input checked="" type="checkbox"/> Capacité de stockage des effluents à ajuster	Aménager une fosse d'environ 1000m ³ pour s'adapter à l'augmentation des effectifs animaux (VL et VA)		Automne 2017
Productions végétales	<input checked="" type="checkbox"/> Manque de place pour stocker les fourrages et concentrés (en extérieur pour une partie)	Construire un bâtiment de stockage pour les fourrages avec couverture en panneaux photovoltaïques (s'autofinance)	Solliciter une subvention PCAE et IDEE Action région Normandie	Printemps 2018
	<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiments regroupés mais insuffisamment dimensionnés	Construire une stabulation pour les génisses d'élevage (VL et VA)	Démarrer les travaux par tranche en attendant les réponses des subventions	Juin/Juillet 2018
	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitation herbagère	Maintenir un bon niveau d'entretien des parcelles ainsi que des accès faciles pour les animaux et les tracteurs	Exploiter l'herbe pour les deux élevages en récoltant au bon moment et en faisant pâturer les VL un maximum.	Dès 2018
Productions animales	<input checked="" type="checkbox"/> Bon rendement des prairies			
	<input checked="" type="checkbox"/> Coût de production maïs raisonnable (427€/ha)		A noter plus d'obligation d'une troisième culture dans l'assolement si plus de 75% d'herbe dans la SAU.	Dès 2018
	<input checked="" type="checkbox"/> Production par VL plutôt basse (5 300L VL aujourd'hui)	Conforter le système lait avec une ration basée sur l'herbe pour diminuer sensiblement le coût alimentaire tout en maintenant le niveau d'étable	Faire un point sur la ration avec Littoral Normand pour intégrer plus d'herbe/ foin ou ensilage	2018
Réglementaire	<input checked="" type="checkbox"/> Bon taux pour des PH			
	<input checked="" type="checkbox"/> Bon prix du lait (qualité et taux)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Incohérence des marges animales	Marge 1000L très bonne, tout comme celle des saurillons par contre marge AUB pour l'atelier allaitant est très faible	Bien répartir les aliments en fonction des ateliers pour permettre une analyse intéressante des marges	Dès 2018
Economique et financier	<input checked="" type="checkbox"/> Cerphyto, PPF, gestion produits phyto OK	Reste informé sur les évolutions réglementaires		Tout le temps
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation des capacités de stockage des effluents en cours	Aménagement d'une fosse	Permis accordé et demande subvention PCAE	Courant 2018
	<input checked="" type="checkbox"/> ICPE à jour			
<input checked="" type="checkbox"/> EBE (produit faible en 2017 (23%))	Se donner un objectif de 30% pour couvrir les nouvelles annuités et vos prélèvements privés.	Diminution des coûts alimentaires et voir avec Littoral Normand si autres pistes	Dès 2018	
<input checked="" type="checkbox"/> Annuités raisonnables aujourd'hui (environ 20 000€)	Les investissements prévus vont entraîner une forte augmentation des annuités (environ 53 000€/an)			

Date : 02/05/2018

Chambre d'Agriculture du Calvados
Marie NYK

Témoignage :

« Dans le cadre du montage d'un projet agricole actuellement mis en oeuvre, la Chambre d'Agriculture a réalisé un audit il y a près d'un an afin de faire le point sur nos installations, expériences et motivations.

Bien que relativement perplexes à l'origine quant au caractère concret de cet audit, nous avons été agréablement surpris et ravis de pouvoir échanger avec Marie Nyk, conseillère d'entreprise à l'écoute. Après plusieurs rendez-vous, elle a pu établir un diagnostic utile au montage de nos différents dossiers. Celui-ci concernait notamment les points forts et faibles de nos actuelles activités et motivations, avec pour appuis des indicateurs chiffrés et différents outils de comparaison. Ce diagnostic a conforté nos choix de diversification et le projet qui nous tenait à coeur est en bonne voie de réalisation. »

Pierre du GAEC DE LA VALLEE

◆ Méthanisation

Retour sur l'année 2018

2018, pour le secteur de la méthanisation, signifie évolution des seuils installations classées (ICPE) et clarification de l'emploi des substrats.

En 2018, la réglementation installation classée a évoluée (décret du 6 juin 2018) pour rendre, normalement, plus rapide les démarches administratives. Pour être concret, le seuil d'autorisation a été relevé. La procédure d'autorisation est à prévoir à partir de 100 tonnes/jour.

Relèvement des seuils ICPE

Suivant les quantités et le type de substrat, les différents seuils en vigueur depuis 2018 sont les suivants. Pour la méthanisation de matière végétale brute, des effluents d'élevage, des matières stercoraires, du lactosérum et des déchets végétaux de

l'industrie agroalimentaire, jusqu'à 30 tonnes par jour, l'installation est soumise à déclaration. Entre 30 et 100 tonnes par jour, elle est soumise à enregistrement. Au-delà, l'unité de méthanisation est soumise à autorisation.

Pour la méthanisation des autres déchets non dangereux, en dessous de 100 tonnes par jour, l'installation est soumise à enregistrement.

En termes de délais d'instruction, pour les dossiers de demande d'enregistrement, ils sont de l'ordre 5 à 7 mois. Pour les dossiers de demande d'autorisation, il faut compter au moins 1 an de procédure administrative.

Les sous-produits animaux

Par ailleurs, l'arrêté du 9 avril 2018 (fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits ...) a clarifié l'emploi des substrats pouvant être reçus dans les unités de méthanisation, selon leur nature, leur provenance et le traitement ou non par hygiénisation/pasteurisation.

Contacts :

Service bâtiment – 02 31 70 25 55



Les Chambres d'agriculture de Normandie vous accompagnent dans votre projet de méthanisation et vous proposent :

- des formations pour découvrir et comprendre la méthanisation.
- un conseil personnalisé pour initier votre projet.
- Un accompagnement dans l'ensemble des démarches administratives (ICPE, réalisation du plan d'épandage, des demandes de permis de construire, agrément sanitaire)

Sylvain Kientz

☎ 02 31 70 25 69

s.kientz@calvados.chambagri.fr



Les seuils ICPE relevés

◆ Développement des activités en circuits courts

Un contexte favorisant les interrogations

Dans le contexte mouvant auquel est confrontée l'agriculture, les porteurs de projets s'intéressant aux circuits courts, agriculteurs et autres, sont de plus en plus nombreux. A chaque crise agricole relatée dans les médias, les demandes portant sur l'évolution des systèmes, tant en termes de production que de commercialisation, affluent.

Accompagner les porteurs de projets

La Chambre d'agriculture du Calvados accompagne les exploitants et les porteurs de projets souhaitant développer une production en circuits courts afin qu'ils prennent la mesure des évolutions à mettre en œuvre sur leur exploitation, qu'ils appréhendent leur capacité et celle de leur environnement à valoriser ce changement.

Depuis quelques années, 50% à 60% des porteurs de projets reçus au Point Accueil Installation s'intéressent aux circuits courts. En parallèle, de nombreux exploitants agricoles en activité se posent la question de développer une production en circuit court afin de mieux maîtriser leur marché.

Il convient donc de donner aux producteurs et porteurs de projets les clefs et les éléments

d'aide à la décision leur permettant de se lancer en connaissances de cause dans la vente en circuits courts. Ce virage doit être créateur de valeur ajoutée grâce à l'essor de nouveaux modes de commercialisation.

La réussite d'un projet « Circuits courts » repose sur 3 piliers :

- le produit lui-même,
- le producteur,
- le lieu de vente.

Aussi, pour chaque projet, lors d'une rencontre ou par téléphone, nous évaluons, avec le porteur de projet, le potentiel de son idée.

Afin d'appréhender la faisabilité du projet, plusieurs thèmes sont abordés à la demande :

- analyse / Orientation du marché
- conseils techniques / référence en rapport avec le projet
- conseils sur les circuits de commercialisation
- conseils en communication
- recommandation de participation à des formations

- renseignements sur les aides
- feuille de route avec les actions à mettre en œuvre

En 2018, 67 projets ont été évalués, contre 60 en 2017. De nombreuses demandes (18 projets) concernaient la vente de viande bovine en caissette. La transformation du lait de vache (9 projets) et celle du lait de chèvre (9 projets) viennent en 2ème position ex-aequo.

De nouveaux projets apparaissent sur des produits peu développés sur notre territoire : lentilles, quinoa, huile, agneau...

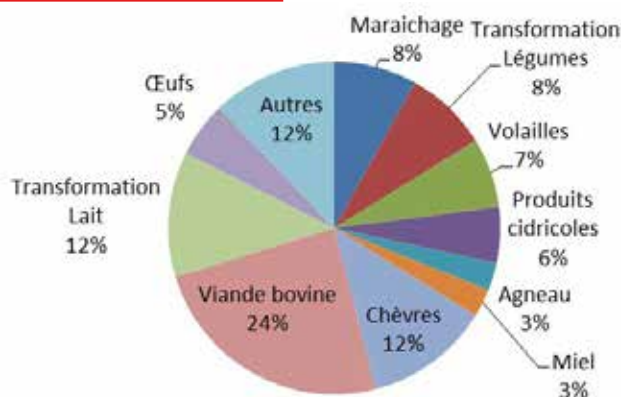
De plus, en 2018, nous avons réalisé une action de suivi sur les agriculteurs nous ayant contactés en 2017. Notre objectif étant de connaître, lors d'un échange téléphonique ou d'une rencontre, si leur projet a abouti. Nous constatons que moins d'un quart des projets aboutissent en un an. En effet, seuls 16 projets rencontrés en 2017 se sont mis en place en 2018.

Caroline Kervarec

☎ 02 31 70 25 59

c.kervarec@calvados.chambagri.fr

Types de projets rencontrés en 2018



Révision de la carte des zones défavorisées

Les zones défavorisées simples sont des zones où l'agriculture est pénalisée par la géographie, la topographie ou le climat. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides de l'Union européenne destinées à compenser les handicaps : ce sont les Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel (ICHN).

La Cour des comptes européenne avait

constaté en 2003 l'utilisation de critères très différents d'un état à l'autre pour définir les périmètres de zones défavorisées, ce qui entraînait un classement contestable.

La réforme a donc pour objectif d'harmoniser les critères de classement sur des bases objectives et argumentées, pour justifier ce zonage et en assurer la pérennité.

Le nouveau zonage

En 2019, on ne parle plus de zones défavorisées mais de zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN) et de zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS).

À l'échelle nationale, le zonage ZSCN-ZSCS mis en œuvre sera strictement identique au projet de carte issu de la concertation nationale, qui avait été transmis à la Commission européenne en juin 2018.

La nouvelle zone progresse de 33% en nombre de communes et surfaces cartographiées. Or l'enveloppe reste constante et la nouvelle ICHN devra intégrer une composante « cultures ». Une transition en 3 ans est évoquée pour les entrants et les sortants dans le dispositif.

À l'échelle de la Normandie, la surface concernée passe de 14 à 28%. Dans le Calvados, l'extension profite à 174 communes de la zone littorale et Est du Pays d'Auge, à quelques communes du Val d'Orne et à une grande partie du Bessin. A contrario, 4 communes du Val d'Orne qui étaient jusque-là reconnues défavorisées sont exclues du dispositif.

Qui est concerné ?

Actuellement, ce sont les exploitants qui retirent au moins 50% de l'activité agricole. Il faut détenir au moins 3 ha de surface

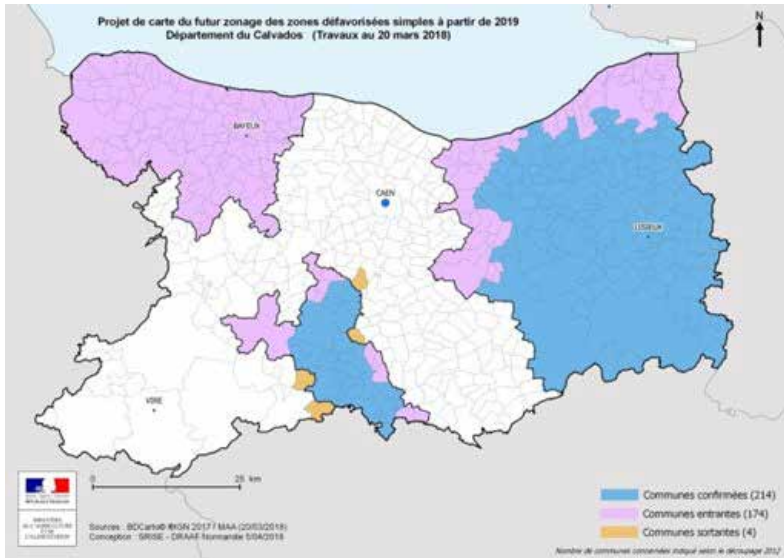
fourragère, avoir un cheptel de plus de 3 UGB herbivores, avoir le siège d'exploitation et 80% de sa SAU dans la zone. Pour accéder à l'ICHN, il faut également satisfaire des conditions de chargement.

Dans un prochain numéro, nous reviendrons plus en détail sur ce dispositif.

Béatrice Rodts

☎ 02 31 31 87 65

b.rodts@calvados.chambagri.fr



Concernant les exploitations sortantes, le Ministère indique qu'elles bénéficieront :

- d'un paiement à hauteur de 80% de la valeur de référence en 2019
- d'un paiement à hauteur de 40% de la valeur de référence en 2020

Le montant 2020 sera le double que celui prévu initialement dans le règlement européen (20%).

En ce qui concerne les jeunes agriculteurs déjà installés dans les communes sortantes, ceux-ci conserveront le bénéfice de la majoration de la Dotation jeune agriculteur (DJA) qui leur a été attribuée.

Contribuez à la lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique a désormais envahi l'ensemble des régions françaises. Aucune région n'est épargnée même au nord de la Loire. Cela va en empirant chaque année. Leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays Bas.

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre ce fléau. En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passe pas l'hiver et meurt.

Seule les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc... Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. C'est à ce moment que nous pouvons agir, en disposant dans nos jardins et en ville sur nos

balcons des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. Rappelons qu'une reine engendre 2 000 à 3 000 individus !

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastiques d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts. Sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir. Un piège peut éliminer plus de 70 individus.

Merci de votre lecture et à vos pièges !



Nicolas Y. D. TIPEL

◆ Azote en sortie d'hiver

De nouvelles règles de fractionnement

Les règles de fractionnement des apports d'azote sont modifiées par le 6e programme d'actions de la directive nitrates. Voici les pratiques à respecter, en février et mars, en zone vulnérable.

Apports en février limités pour colza et céréales

Du 1^{er} au 28 février le cumul des apports azotés de produits de type II (lisiers, fumier de volailles,...) et d'engrais azotés de synthèse est plafonné à **80 kg N efficace/ha sur colza et à 50 kg N efficace/ha sur céréales**. Ces produits sont interdits avant le 1^{er} février.

L'azote efficace des produits organiques se calcule en multipliant la quantité d'azote apportée par un coefficient qui dépend du produit (voir tableau ci-contre). Exemple d'un lisier de porcs dosant 3 kg N/m³ épandu à 30 m³/ha sur blé en sortie d'hiver : azote apporté = 3 x 30 = 90. Le coefficient est de 0,45, l'azote efficace est 90 x 0,45 = 40 kg N efficace/ha.

Pour les engrais de synthèse, on considère que l'azote efficace = l'azote apporté.

Apports en mars pour toutes cultures

Du 1^{er} au 31 mars sur toute culture y compris les prairies, la dose d'azote d'engrais azotés de synthèse est plafonnée

Exemples de coefficients d'équivalence-engrais pour des épandages en sortie d'hiver sur céréale d'hiver

Produit organique de type II	Coefficient d'équivalence-engrais
Boue urbaine liquide	0,30
Lisier de bovins, purin de bovins, lisier de veaux, lisier de porcs, fumier de volaille, fiente de volaille, digestat brut de méthanisation agricole	0,45
Fraction liquide de digestat de méthanisation agricole	0,65

à **120 kg N/ha par passage**, sauf sur betteraves où le maximum est de 150 kg N/ha. Il n'y a pas de maximum pour les produits organiques.

Dans tous les cas, la dose apportée doit être inférieure ou égale à la dose totale d'azote raisonnée pour la culture (calcul par méthode du bilan ou dose plafond).

Attention au froid

Depuis l'automne 2016, les engrais azotés et lisiers sont interdits sur sol gelé y compris seulement gelé en surface. Seuls les fumiers compacts, les composts d'effluents d'élevage et les produits organiques solides visant à empêcher l'érosion sont autorisés. Sur sol enneigé (entièrement couvert de neige), l'ensemble des fertilisants azotés est interdit.

Maximum 80 u N/ha sur colza en février



Isabelle Diomard

02 31 70 25 30

isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr

◆ CUMAs de Basse-Normandie

SeCoPPa, un séchoir collectif à Olendon-en-Plaine

Secoppa, pour **SE**choir **CO**llectif **PL**aine **P**ays d'Auge, est un groupe qui a été constitué en janvier et que la Fédération des cuma de Basse-Normandie anime. Après une phase de travaux menés avec le Segrafo, Littoral Normand et la Chambre d'agriculture, le groupe s'oriente vers un séchoir collectif pour des agriculteurs en production conventionnelle et en agriculture biologique, situé à Olendon-en-Plaine.

Pourquoi un tel projet ?

Les céréaliers ont besoin de fumier et sont favorables à l'implantation de légumineuses pour des raisons agronomiques : diversification, allongement de la rotation, structuration des sols, libération de l'azote, réduction stock semencier... Intéressant lorsqu'on souhaite passer en agriculture biologique ou évoluer vers le semis direct. Le bassin de Falaise possède un potentiel de production important, des essais variétés sont d'ailleurs en cours.

Distants de 35 km, les éleveurs du Pays

d'Auge recherchent des protéines locales et ne possèdent pas de terres favorables à la production de luzerne. Ils ont parfois des surplus de fumier et possèdent des haies en quantité pour du copeau de bois.

L'idée est alors de valoriser les matières premières locales : du pellet de luzerne et du foin de qualité à un prix raisonnable et stable dans le temps, échangeable (mais non obligatoire) contre du fumier et/ou du copeau.

Le séchage, un intérêt certain

L'intérêt du séchage n'est plus à démontrer. En effet, il permet de :

- récolter la luzerne encore verte et conserver au maximum les feuilles et les protéines,
- réduire la durée d'assèchement au champ (1 à 2 jours contre 3 jours pour l'enrubannage et 4-5 pour du foin),
- récolter le fourrage au bon stade dès le départ et maximiser le nombre de coupes.



Aujourd'hui, une trentaine d'agriculteurs a pris part au projet. 100 à 120 ha de luzerne seront produits dans un rayon de 10 km. Séchée puis conditionnée en big-baller ou en pellets, la luzerne sera acheminée dans les élevages du Pays d'Auge.

La création de l'association Secoppa est prévue pour le début d'année 2019. Le séchoir sortira de terre a priori en 2020. Vous souhaitez avoir des informations sur le projet, contactez-nous.

Florian Frémont

Mis à disposition auprès de la Chambre d'agriculture du Calvados - Fédération des Cuma de Basse Normandie

06 16 45 48 13

◆ Événement

Mieux gérer le risque en agriculture

Les différentes organisations professionnelles agricoles de Normandie, dont les Chambres d'agriculture, ont organisé le 25 septembre, une journée-événement sur la gestion des risques en agriculture. Ce fut l'occasion de sensibiliser les 250 participants, de la nécessité de prendre en compte l'accroissement des risques pour les exploitations et de présenter les nombreuses solutions existantes.

Le risque est inhérent à l'activité agricole, qu'il soit climatique ou économique. L'été que nous venons de vivre a encore montré, s'il en était besoin, la nécessité d'une stratégie globale de management. Tout indique que les risques agricoles sont en croissance. Une réflexion est donc nécessaire à tous les niveaux de l'agriculture : agriculteurs, organisations professionnelles et pouvoirs politiques.

En agriculture, les risques sont divers, qu'ils soient indépendants ou systémiques, et d'une intensité plus ou moins forte. Les politiques agricoles s'orientent de plus en plus vers des dispositifs de gestion des risques individuels ou collectifs. Ce sera un thème important de la PAC d'après 2020. Mais de nombreuses solutions existent déjà à l'heure actuelle et elles sont souvent peu utilisées car peu connues ou incomprises. Il est pourtant intéressant pour les agriculteurs de se pencher sur ces questions.

La PAC aide l'assurance-récolte aléa climatique

Le changement climatique va doubler les sinistres aléas climatiques et tripler les périls sécheresse. Pour cela, il existe depuis 2005 en France, une assurance-récolte individuelle, avec des contrats en grandes cultures, arboriculture, vigne et depuis peu prairies. Le contrat est fondé sur une recette de référence constituée à partir du rendement moyen de l'exploitation sur 5 ans. L'Union Européenne rembourse entre 45 % et 65 % du coût des assurances.

En cas de sinistre, une déclaration est faite et un expert se rend sur l'exploitation. Il faut anticiper et ne pas attendre la récolte pour la faire. Le calcul du capital assuré est calculé selon le rendement olympique (moyenne quinquennale moins la valeur la plus élevée et la plus faible) multiplié par un prix défini nationalement. Plusieurs niveaux d'assurance existent, couvrant des pertes plus ou moins importantes avec des niveaux de subvention par la PAC différents. Chaque exploitation est un cas particulier.

Le contrat : outil de sécurisation

Le contrat est un dispositif juridique qui permet de fixer des engagements réciproques entre les signataires. Un agriculteur qui contracte avec un acheteur connaît à l'avance les conditions dans lesquelles sa production sera achetée

par le client signataire du contrat : qualité, quantité, période, calcul du prix... Il peut aussi contractualiser pour les achats de l'exploitation et pour tous les services extérieurs.

La contractualisation réduit les incertitudes mais ne les annule pas pour autant, ce n'est pas une garantie de valeur ajoutée, ni de rentabilité. Il faut faire attention à ce que les différentes modalités du contrat soient claires et précises. Bien qu'il offre certaines garanties, l'engagement contractuel réduit les marges de liberté de l'exploitant.

Parmi les nombreux contrats existants, on peut retrouver le contrat coopératif qui consiste à adhérer à une (ou plusieurs) coopérative(s). Le coopérateur s'engage à respecter les règles de sa coopérative, en contrepartie des avantages que lui procure le fait d'être adhérent. Parmi ces règles figure souvent l'apport total : la coopérative s'engage à acheter la totalité des volumes livrés par l'adhérent d'une part et l'adhérent s'engage à livrer la totalité de sa production à la coopérative d'autre part. Les adhérents participent tous à la gouvernance de leur coopérative en élisant leurs représentants au sein du conseil d'administration.

La coopérative, en regroupant toute l'offre de ses adhérents et en mutualisant les outils logistiques et la commercialisation, voire la transformation selon les cas, permet de

peser sur le marché. L'adhérent dispose aussi de la certitude de pouvoir vendre toute sa production. Les coopératives proposent aussi toute une palette de services à leurs adhérents.

Pour Jean-Luc DUVAL, agriculteur et Président de Coop de France Normandie, le contrat apporte une assurance de paiement, il donne de la lisibilité sur le moyen terme et de la crédibilité vis-à-vis des banques.

Le marché à terme dans certains productions

Le marché à terme permet à tous les intervenants d'un marché, qu'ils soient acheteurs ou vendeurs, de disposer d'une lisibilité partagée sur l'avenir et de sécuriser les prix de leurs transactions à une date future donnée. C'est un moyen de gérer ses risques économiques à la vente comme à l'achat, si le produit concerné dispose d'un marché à terme qui fonctionne, comme c'est le cas pour les céréales, les oléagineux, le soja.

Le marché à terme ne fonctionne pas (encore) sur de nombreux marchés agricoles (viandes, produits laitiers, engrais azotés...). Accéder à un marché à terme ne se fait pas du jour au lendemain. Premièrement, le dossier bancaire doit être sérieux, ensuite il faut compter quelques semaines pour se former, se faire accompagner. Enfin, il faut avoir un certain volume de production.



Nouveau : l'assurance chiffre d'affaires

Les assureurs viennent de lancer un produit d'assurance qui garantit à l'agriculteur une recette à l'hectare de cultures, combinant rendement et prix. Ce nouvel outil est peu connu, mais il permet de couvrir le risque prix plus simplement qu'avec le marché à terme. Aux USA, 90 % des farmers contractent ce type d'assurance largement aidé par le Farm Bill (63 % d'aides tout confondu). Comme tout produit nouveau, il doit trouver son marché, d'autant plus que la PAC est moins généreuse que le Farm Bill car elle n'accompagne que le risque climatique.

Les outils fiscaux

Jusqu'à maintenant existaient la Dotation pour Investissement (DPI) et la Dotation pour Aléas (DPA), qui vont être fondues dans un nouveau dispositif de DEP (Dispositif d'Épargne de Précaution) dans la loi de finance 2019. Il sera incitatif : une partie (50 %) de la somme épargnée pourrait être conservée pour financer une hausse du cheptel, la période d'épargne passerait de 7 à 10 ans et il n'y aurait plus de condition à la sortie de l'épargne, si ce n'est qu'elle serait imposée l'année de réintégration. Il faut toutefois encore attendre quelques semaines pour connaître précisément le nouveau dispositif.

Tous les systèmes d'exploitation ne connaissent pas les mêmes risques

La résilience est la capacité à rebondir malgré les perturbations. La Chambre d'agriculture de Normandie a travaillé sur ce sujet en systèmes laitiers, sur un échantillon de 330 fermes laitières, entre 2007 et 2013. 5 déterminants à la résilience ont été définis : le volume de lait produit par actif, l'efficacité économique, la maîtrise des annuités, le montant d'aide par actif et la qualité du lait.

Il en est ressorti trois voies de résilience : produire du volume avec de la main-d'œuvre et des investissements maîtrisés, une voie économe et autonome avec une maîtrise des intrants et la voie de la valeur ajoutée : Appellation d'Origine, bio, vente directe. Adapter son système agricole pour qu'il soit plus résilient est un axe majeur de travail pour tous les exploitants.

Pour que ces outils soient efficaces, il convient d'avoir bien identifié les risques et les besoins qui en découlent. C'est à chaque agriculteur de choisir les outils les plus pertinents pour son système. Pour cela, les différentes Organisations Professionnelles Agricoles normandes vont continuer de travailler sur ce sujet pour accompagner au mieux les exploitants.



Les outils de management des risques

Outil	Principe	Appui public	L'outil protège
Calamités Agricoles.	Indemnisation perte recette	OUI	La recette de l'exploitation
Assurance-récolte	Régularisation de la recette d'une culture	OUI	La recette d'une production
Marché à terme	Prix fixé à l'avance	NON	Le prix d'une production
Contractualisation	Partage des fluctuations de prix dans la filière	NON	Le prix d'une production
Dotation Pour Aléa	Provision pour aléas	OUI	Le revenu de l'exploitation
Assurance chiffre d'affaires	Régularisation du chiffre d'affaires	OUI	Le chiffre d'affaires des cultures
Assurance-revenu	Régularisation du revenu ou de la marge brute	OUI	Le revenu ou la marge brute globale de l'exploitation

En savoir +

Les diaporamas des intervenants, ainsi qu'une courte vidéo de chacun d'eux sont consultables sur le site internet des Chambres d'agriculture de Normandie :

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/pep-risques/>

Philippe Legrain

02 33 06 49 65

philippe.legrain@normandie.chambagri.fr

Juridique

◆ Rubrique juridique

Compte bancaire **professionnel** :
une **obligation** ?

Selon le type d'entreprise, l'ouverture d'un tel compte est obligatoire ou facultative.

Toutes les entreprises sous forme sociétaire avec capital social doivent obligatoirement ouvrir un compte bancaire professionnel afin de déposer le capital social. Cette obligation porte sur la création de la société, afin de justifier du dépôt de fonds nécessaires à la création de l'entreprise.

Pendant la vie de la société un tel compte n'est pas obligatoire même si cela est plus que fortement recommandé à plusieurs titres. Sur le plan fiscal, le versement de sommes sur le compte personnel du gérant, mélangé aux autres sommes privées, peut être qualifié de salaire. Sur le plan pratique, la société étant une personne juridique à part entière, ses engagements financiers avec les tiers se trouvent mélangés avec

les sommes privées du gérant et la lisibilité de la rentabilité de l'entreprise fortement compromise.

Bien sûr, en cas de société à plusieurs associés, l'absence de compte bancaire professionnel dédié à la société est inconcevable dans la gestion de la relation entre les associés. Comment justifier que toutes les sommes soient versées sur le compte d'un seul associé ?

Pour les entreprises individuelles, pas d'obligation d'ouvrir un tel compte bancaire, sauf pour ceux qui ont fait le choix du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL). Même si le recours à un compte bancaire professionnel n'est pas obligatoire pour une grande majorité des entreprises individuelles, il reste fortement conseillé afin d'assurer une gestion claire

de l'entreprise et d'avoir une lisibilité sur les charges et les produits.

Le compte bancaire professionnel est un droit pour tous, mais un établissement bancaire peut refuser l'ouverture d'un tel compte à un client sans avoir à motiver ce refus. Dans ce cas, l'entrepreneur doit s'adresser à la Banque de France afin de bénéficier de la procédure du droit au compte.

Celle-ci permet la désignation d'office d'un établissement bancaire qui a obligation d'ouvrir un compte au professionnel concerné. L'établissement ainsi désigné devra donc ouvrir un compte professionnel avec des services bancaires de base gratuits.

Céline Dureuil-Boullier ■

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

◆ Retour de formation

Reine Mathilde :
8 ans de travaux sur la filière lait bio

Les partenaires du programme Reine Mathilde se sont réunis le 20 novembre afin de dresser le bilan des 8 premières années de ce programme. Un colloque ouvert à leurs différents interlocuteurs (financeurs, organismes de conseil, enseignement agricole...) a été l'occasion de présenter les acquis dans les différentes thématiques traitées.

Lancé fin 2010 à l'initiative de la marque « Les 2 Vaches », le programme multi partenarial Reine Mathilde a pour objectif de créer un écosystème favorable au développement de la filière lait bio et de faire de la Normandie une région pilote pour la production et la transformation du lait bio. Huit ans après le lancement, les partenaires ont fait le point sur les enseignements de ce programme :

- au cours des 8 années, 170 pré diagnostics de conversion à l'AB ont été réalisés, permettant aux agriculteurs d'évaluer la faisabilité d'une conversion laitière bio sur leur exploitation.

- une plateforme d'essais végétaux a été mise en place sur une ferme d'accueil, permettant de tester en conditions réelles des essais culturaux ou prairiaux concourant à l'autonomie alimentaire des troupeaux laitiers.

- des formations / voyages d'étude dans le Finistère, en Angleterre ou en Irlande ont permis à 170 stagiaires de découvrir des techniques d'élevage innovantes (maxi-pâturage, grands troupeaux, vêlages groupés, monotraite, élevage des veaux à l'herbe, croisement de races...).

- des interventions sur l'AB ont été réalisées

dans les centres de formation agricole permettant de toucher 2 000 élèves ou étudiants. Elles ont été complétées par des visites permettant de montrer en situation réelle la conduite d'une exploitation bio.

- un module destiné aux vétérinaires praticiens en milieu rural a permis de les sensibiliser aux médecines dites alternatives ou complémentaires (homéopathie, ostéopathie, acupuncture, aromathérapie, phytothérapie).

Pour les 3 années à venir, le programme va se poursuivre sur le territoire de l'ex Basse-Normandie et s'enrichir d'une nouvelle thématique en lien avec la vie du sol. Il va également faire l'objet d'un déploiement sur l'ex Haute-Normandie, dans la zone de collecte de l'usine Danone de Ferrières en Bray (76).

Les supports présentés à l'occasion du colloque sont disponibles dans la rubrique web de la Chambre d'agriculture du Calvados : Gestions de l'exploitation / Agriculture Biologique / Programme Reine Mathilde.

Sophie Chauvin ■

☎ 02 31 47 22 64

sophie.chauvin@normandie.chambagri.fr

Agriculture
biologique

Les Chambres d'agriculture de Normandie sont engagées de manière significative depuis le début dans ce programme. Parmi les missions qui leur sont confiées, elles ont notamment en charge la coordination des essais culturaux concourant à l'autonomie alimentaire sur la ferme vitrine. Elles accompagnent les producteurs laitiers dans leur réflexion à la conversion via la réalisation de diagnostics de conversion lait bio et assurent le suivi technico-économique d'une exploitation laitière bio. Elles organisent également des formations sur les systèmes d'élevage innovants Outre-Manche.





◆ Formations de début 2018

Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

Elevage

▲ Rénover ses prairies

Je produis davantage avec mes prairies pour faire des économies

1 février 2019 à Vire

Contact : David DELBECQUE ☎ 02 31 68 11 67

Tarif : 63 €

▲ M'initier au parage pour prévenir les boiteries

J'apprends et je pratique le parage des pieds de bovins

5 et 6 février et 5 mars 2019 à Vire

Contact : Céline PORET ☎ 02 31 68 95 20

Tarif : 189 €

▲ Assurer le suivi de mon troupeau avec Pilot'Elevage

Gagner du temps et suivre les performances de mes animaux avec Pilot'Elevage

12 février à Hérouville Saint Clair

Contact : Perrine GEHIN ☎ 02 31 70 25 83

Tarif : 63 €

▲ Aménager mon parcellaire pour bien valoriser l'herbe pâturée

Je produis plus au pâturage

26 mars à Lisieux

Contact : Stéphanie CASSIGNEUL ☎ 02 31 31 87 67

Tarif : 63 €

▲ Réussir robot et pâturage

Je valorise la gestion de l'herbe avec un robot de traite.

21 février et 21 mai à Vire

Contact : Fabien OLIVIER ☎ 02 33 95 46 05

▲ Je passe à l'action pour gagner en autonomie alimentaire

Je produis le maximum de fourrages et de concentrés sur ma ferme et je réduis l'achat de protéines

28 février, 30 mai et 14 novembre 2019

à Hérouville Saint Clair

Contact : Fabien OLIVIER ☎ 02 33 95 46 05

Tarif : 126 €

Informatique

▲ Utiliser son smartphone à des fins professionnelles

J'utilise mon smartphone pour gérer l'administratif mon exploitation.

7 février 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie NYK ☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 63 €

Faire mes démarches sur internet

Je facilite mes démarches administratives et réglementaires grâce à Internet.

21 février à Vire

Contact : Céline PORET ☎ 02 31 68 95 20

Tarif : 63 €

Productions végétales

▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation – PRIMO CERTIFICAT

14 et 21 février 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Christophe DENDONCKER ☎ 02 35 59 47 05

GRATUIT

▲ Certiphyto V2-prestataires renouvellement

14 février 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Christophe DENDONCKER ☎ 02 35 59 47 05

▲ Démarrer une nouvelle campagne avec mes p@rcelles

Je valide ma certification environnementale pour réduire les contrôles.

12 février 2019 à Bayeux

ou 13 février à Hérouville Saint Clair

ou 20 février à Vire

Contact : Nicolas RIBOT ☎ 02 31 51 66 39

Tarif : 63 €

▲ Nourrir un digesteur avec des CIVEs (culture intermédiaire à valeur énergétique)

Comment choisir mon couvert végétal en interculture en fonction de son pouvoir méthanogène et de ma rotation ?

14 février 2019 à Vire

Contact : Sarah CAVENEL ☎ 02 31 68 65 70

Tarif : 63 €

Entreprise

▲ Se mettre à jour sur la conditionnalité des aides PAC

Etre plus serein face à ses engagements réglementaires PAC

7 février 2019 à Lisieux

Contact : Marie NYK ☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 63 €

▲ Rédiger mon document unique d'évaluation des risques

Je repars avec mon DUER sur clé USB

13 et 22 février à Lisieux

Contact : Marie NYK ☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 126 €

▲ Premiers secours : savoir intervenir

Comment se comporter en cas d'accident humain dans votre exploitation et intervenir efficacement

26 février à Lisieux

Contact : Marie NYK ☎ 002 31 31 87 63

Tarif : 63 €



▲ Gérer sereinement le travail administratif

Je gagne du temps et de l'efficacité dans mon travail administratif

28 février à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET ☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 63 €

▲ Préparer et réussir ma transmission

Je veux transmettre mon exploitation et bien vivre ma retraite

28 février, 07 et 14 mars 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET ☎ 02 31 70 25 04

Tarif : 189 €

Spécial Installation

▲ Réussir ma mise en société

Je me pose les bonnes questions avant de m'engager dans l'aventure humaine qu'est la mise en société.

5 et 8 février 2019 à Hérouville Saint Clair

Gratuit (parcours installation)

Contact : Catherine GODET ☎ 02 31 70 25 04

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

Je bénéficie de conseils individualisés avant de finaliser mon projet d'installation

26 mars et 1^{er} avril 2019 à Hérouville Saint Clair

Gratuit (parcours installation)

Contact : Catherine GODET ☎ 02 31 70 25 04

▲ Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet

12, 15 et 19 mars – CFPPA du Robillard - Lieury

Contact : Marie DUMONT ☎ 02 31 70 25 32

Tarif : 130 €



◆ EARL du Malande

Concilier production fourragère et protection de la ressource en eau

Près de 40 agriculteurs et étudiants de la MFR de Maltot se sont rendus, le 6 décembre à Saonnet, sur une parcelle de Joël Pitrel pour découvrir des couverts végétaux fourragers ainsi que des techniques permettant de valoriser la fertilisation organique.

Cette porte ouverte était organisée par le syndicat d'eau du Molay-Littry qui soutient notamment les actions agricoles visant à réduire les pollutions liées aux nitrates sur le Bassin de Saon.

Comment limiter les pertes d'azote ?

L'objectif de cette journée était de montrer comment limiter les pertes d'azote sur une succession de culture maïs-maïs. La première partie de la porte ouverte était centrée sur le rôle des couverts fourragers dans le piégeage des reliquats d'azote, relativement importants après une culture de maïs.

Joël a tout d'abord fait part de ses 5 années d'expérience sur cette technique. Le principal intérêt pour lui est d'avoir une production supplémentaire de fourrages, permise par les couverts, et ainsi de gagner en autonomie.

Du point de vue économique, cette pratique présente un réel avantage. En effet, l'intégration de ces couverts dans la ration des vaches laitières permet de limiter les achats de concentrés et de compenser largement le coût d'implantation et de récolte des couverts.

Du point de vue environnemental, l'intérêt est tout aussi important. La production de biomasse permise par les couverts permet de piéger une quantité importante d'azote, jusqu'à 80kg/ha, et donc de limiter le lessivage des nitrates vers l'eau.

Il est pour cela recommandé d'utiliser des variétés de maïs plus précoces pour

avancer la récolte et semer aux plus vite les couverts en interculture, si possible avant la fin septembre.

Tout savoir sur la fertilisation organique

La deuxième partie de l'après-midi était tournée sur l'importance des pratiques de fertilisation organique pour limiter les pertes d'azote ammoniacal dans l'atmosphère. Olivier Mauduit (CUMA) a présenté les différents matériels d'épandage de lisier, ainsi que l'intérêt d'utiliser des rampes à pendillards ou enfouisseurs pour réduire ces pertes par volatilisation.

Le surcoût de ce type de matériel peut rapidement être compensé par la meilleure valorisation de l'azote apporté et ainsi par les économies de fertilisation minérale réalisées par la suite. Cette présentation était appuyée par la présence d'un matériel de la SARL Suzanne, équipé d'une rampe à pendillards, mais aussi d'un système de télégonflage permettant de réduire la compaction des sols.

Clément Chevalier ■
 ☎ Tel. 02 31 51 66 34

c.chevalier@calvados.chambagri.fr



◆ Captages d'eau potable

Repérer les cultures de printemps les plus adaptées

Sur l'aire d'alimentation de captage de Fontaine-Bouillante, située à St Martin-de-Sallen, des expérimentations sont mises en place afin de réduire la pression en produits phytosanitaires. Cette zone dispose d'une partie de terres séchantes qui ne permettent pas forcément de diversifier l'assolement en intégrant des cultures de printemps. Ces cultures, que le déficit hydrique estival pénalise souvent, allongeraient la rotation et permettraient une gestion différente des graminées présentes.

C'est pourquoi une vitrine de cultures de printemps à implantation plus « tardives » a été mise en place. Trois points ont été particulièrement étudiés : la faisabilité des cultures sur la zone, les débouchés existants pour celles-ci et la pression en produits phytosanitaires nécessaires – notamment herbicides – pour les planter. Sur la vitrine, seuls 50 uN ont été apportées, la diversité des cultures ne permettant pas de voir comment chacune se comportait sans herbicides ou autre traitement.

Onze cultures en vitrine

Ainsi, sur 2 hectares, 11 cultures ont été implantées :

- du sorgho fourrager : il a pour avantage de nécessiter moins d'eau qu'un maïs mais beaucoup de chaleur. Si elle s'est bien développée cette année, elle reste très dépendante des sommes de température.
- du sorgho grain pour lequel le débouché n'est pas encore développé dans le département.
- du millet fourrager : très étouffant, il ne nécessite pas de désherbage, mais nécessite d'être valorisé en fourrage, ce qui n'est pas forcément possible chez tous sur la zone.
- du millet grain pour lequel la filière est en perte de vitesse.
- du tournesol et du soja : ces deux cultures n'ont pas encore des variétés parfaitement adaptées à la zone puisqu'elles manquent de maturité en fin de cycle, mais elles sont à suivre pour le futur.
- de la cameline : culture cultivée pour son huile, le débouché reste principalement en bio pour l'instant.
- de la moutarde grains : problématique dans une rotation contenant déjà du colza, elle n'a pas résisté à une attaque

de petites altises au début de l'été.

Les cultures semblant les mieux ressortir et ayant un débouché potentiel étaient :

- du sarrasin : culture très étouffante ne nécessitant aucun produit phytosanitaire. Une filière sarrasin 100% normande a été lancée fin 2018.
- du chanvre : culture 0 phyto également pour laquelle une filière existe déjà dans la Manche avec AgroChanvre. Il a souffert un peu plus du sec.

En parallèle, un essai a été implanté sur une culture de colza début septembre afin d'étudier des remplacements aux herbicides actuellement utilisés, que ce soit avec des produits non racinaires, par le binage ou l'association de cultures.

Cette première année a permis de repérer les cultures qui pourraient avoir un intérêt. Ceci reste à confirmer dans les années à venir.

Sarah Cavenel ■
 ☎ 02 31 68 65 70

s.cavenel@calvados.chambagri.fr



◆ Agriculture SOL vivant

Le 27 novembre, le **groupe** présentait ses **travaux**

Pour la 2^{ème} année consécutive, le groupe Agriculture SOL vivant organisait une porte ouverte chez Antoine Dupont à Epinay sur Odon le mardi 27 novembre après midi.

L'objectif de cette porte ouverte était de présenter les travaux menés par le groupe. Cet événement était organisé en partenariat avec la Fédération Régionale des Cuma, la Fédération Départemental des chasseurs du Calvados, Agrial et financé par l'Agence de l'eau.



Charges de mécanisation, un gain de 100 euros/ha

Deux agriculteurs ont témoigné sur l'évolution de leurs charges de mécanisation : Geoffroy De Lesquen et Henri Legrand. Ces deux exploitants ont calculé une baisse de 100 euros par hectare depuis leur passage en semis direct.

Geoffroy est installé à Fierville Bray. Avant l'achat de son semoir semis direct, il implantait ses cultures après 2 passages de déchaumeurs, un passage d'Actisol et semait avec un combiné de semis. Depuis, toutes ses cultures sont semées en semis direct (sauf les betteraves). Les couverts sont semés avec le cover crop afin de gérer les œufs de limace, les campagnols et garantir une levée rapide.

Henri, agriculteur sur Vaucelles sur 75 ha a pour objectif d'être plus autonome grâce à l'agriculture de conservation. En plus de l'économie en charges de mécanisation, il a mis en place différents leviers afin de diminuer en intrants : utilisation de semences fermières, mélanges variétaux, fabrication d'extraits fermenté de plantes...

Charlotte Gardon ■

☎ 02 31 53 55 06

c.gardon@calvados.chambagri.fr



Quatre classes d'élèves étaient présentes, deux de la MFR de Maltot et deux du lycée Le Robillard. Une trentaine d'agriculteurs ont également participé. Certains initiés à la technique venaient du département de l'Orne et de la Manche.

Chaque atelier était présenté en binôme avec un conseiller et des agriculteurs, sous forme de témoignage. Quatre ateliers étaient proposés l'après-midi : les couverts d'interculture, les clés de réussite et les modes de destruction ; le choix du semoir en conduite semis direct ; le choix des semoirs ; l'évolution des charges de mécanisation et la présentation des travaux menés par Agrial sur les carabes, les abeilles et les pollinisateurs.



Atelier sur l'évolution des marges de mécanisation

Manger normand avec les **producteurs locaux**



Jeudi 22 novembre, les producteurs fermiers du Pays d'Auge se sont réunis à l'invitation d'Agrobio Normandie et de la Chambre d'agriculture pour faire le point sur la demande en produits locaux des établissements scolaires et des collectivités.

La Chambre d'agriculture du Calvados accompagne les acheteurs qui souhaitent développer l'approvisionnement local. Les cuisiniers et gestionnaires de restaurants scolaires, habitués à travailler avec des grossistes multi-filières, ne connaissent pas toujours l'offre locale disponible. Il est important de pouvoir leur présenter de façon la plus exhaustive possible les produits disponibles et les producteurs en capacité de répondre, et de livrer.

Ainsi des contacts se sont noués avec différents restaurants scolaires. Des collèges d'Honfleur, Lisieux, Dozulé, Trouville, des lycées de Lisieux et Honfleur, mais aussi des collectivités telles que la ville de Lisieux et Blangy Pont l'Evêque Intercom recherchent des produits locaux à mettre au menu de leur cantine.

Les producteurs répondent présents

Ils étaient donc une vingtaine, le jeudi 22 novembre, représentant une grande variété de productions, en agriculture biologique, en AOP/AOC et en agriculture conventionnelle.

Les producteurs ont pu prendre note de la demande des différents établissements. Elle porte sur les produits laitiers (yaourts, crème, fromage), les fruits et légumes, la viande (bovine, porcine, volailles) les produits cidricoles, mais aussi sur la farine. A noter que certains établissements comme le collège de Trouville sont prêts

à valoriser des volailles entières, ou des fruits « moches » comme Lisieux dont la cuisine est équipée pour une valorisation en compote.

Des initiatives intéressantes ont également été soulignées, comme celle de la cuisine de Courtonne la Meurdrac qui, pour permettre un approvisionnement local, réalise une commande de viande bovine valorisée sur 3 services en 3 semaines. Cette démarche, comme celle de commander des volailles entières, permet aux producteurs locaux de répondre à la demande, sinon que faire du reste du poulet si le chef cuisinier ne commande que les cuisses ?

Quels volumes et à quel prix ?

Les producteurs, pour pouvoir se positionner, doivent désormais prendre contact avec les établissements pour connaître les volumes demandés et les rythmes d'approvisionnement. Leurs craintes portent principalement sur le prix d'achat de leurs produits.

Afin de calculer les coûts d'utilisation de leur véhicule de livraison, l'outil en ligne, gratuit « logicout » a été présenté. Il permet d'évaluer différents scénarios de livraison, avec plus ou moins de relais et d'intermédiaires et d'en connaître le coût précis. Un élément indispensable avant de se lancer !

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à contacter Camille Depauw (Tél. 02 31 70 25 63 - c.depauw@calvados.chambagri.fr) ou Frédérique Salmon (Tél. 02 31 70 25 41 - f.salmon@calvados.chambagri.fr).

Béatrice Rodts ■

☎ 02 31 31 87 65 - b.rodts@calvados.chambagri.fr





BATIMENT : DE L'IDEE AU PROJET

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS CONSEILLE

« Construire une stabulation pour mes vaches... » « Aménager mon bâtiment en logettes... » « Moderniser ma salle de traite... » « Construire un barn pour mes chevaux... » « Un nouveau hangar pour stocker le fourrage... »
 « Pourquoi pas du photovoltaïque sur mes bâtiments agricoles ? » « Je souhaiterais fabriquer et vendre mes produits à la ferme... » « Je transformerais bien un vieux bâtiment en gîte... »

Vous avez les idées mais, pour passer de l'idée au projet, vous êtes confronté à une **multitude de questions**.
 Comment réaliser un projet évolutif, pas trop cher, fonctionnel et conforme à la réglementation ?

Pour un projet réussi, faites appel à notre service bâtiments !

Avec nos conseillers bâtiments, vous bénéficiez :

- de conseils d'experts.
- d'une étude personnalisée de votre projet.
- de la réalisation de vos plans et dossiers pour toutes vos démarches administratives.
- d'un suivi personnalisé tout au long du dossier.

Le service bâtiments peut également vous accompagner pour :

- l'évaluation de la valeur de vos bâtiments agricoles.
- la réalisation ou la mise à jour de votre dossier ICPE.
- la mise à jour de plan d'épandage.
- la réalisation de vos dossiers de demande d'aide.

Les PLUS du service bâtiments :

- des compétences en constructions agricoles et rurales.
- une expertise reconnue en bâtiments d'élevage (bovins, équins, caprins, ovins...).
- une expérience de plus de 30 ans et de nombreuses réalisations.
- une veille réglementaire permanente.
- la participation à des réseaux d'experts.

 Vous pouvez prendre contact avec notre service bâtiments par téléphone au 02 31 70 25 55 ou par mail batiments@calvados.chambagri.fr

LA PERFORMANCE DURABLE

Nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique, efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.

Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Chambr'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Michel Legrand

Rédacteur en chef : Philippe Le Panse

Maquette : Cédric Skrzyniarsz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de

Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx

Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70

Mél. communication@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270

Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.